

# LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)



67 %

des émissions de GES sont générées  
par les villes françaises



400 000

nouveaux logements  
sont construits chaque année



25 %

des émissions de GES sont générées  
par ces nouvelles constructions

## Le saviez-vous ?

25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont générées par la construction de nouveaux logements (environ 50 % lors de leur construction). Ces émissions proviennent de l'utilisation d'engins de chantier, mais surtout de l'énergie nécessaire à leur fabrication et au transport des matériaux. Le reste de ces émissions provient de l'exploitation du bâtiment, c'est-à-dire de l'ensemble des consommations d'énergie nécessaire pour se chauffer, s'éclairer, produire de l'eau chaude sanitaire ou alimenter les équipements électriques par exemple.

## Un bâtiment bas carbone, qu'est-ce que c'est ?

Un bâtiment bas carbone est un bâtiment qui limite ses émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire de CO<sub>2</sub> :

- sur les matériaux et produits de construction ;
- sur le choix des approvisionnements énergétiques ;
- sur le chantier ;
- sur les consommations et rejets d'eau ;
- sur l'implantation (liée aux transports).



CO<sub>2</sub>

Forts de ce constat, la France et l'ensemble des pays européens  
ont mis en œuvre une stratégie bas carbone.



La stratégie nationale bas carbone a été introduite en France en novembre 2015. Elle définit les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et moyen terme. Cette stratégie fait l'objet d'un cycle complet de révision tous les cinq ans.

**La SNBC a pour but de contribuer à la lutte contre le changement climatique dans tous les secteurs d'activité.**

Elle impose une généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030.

Pour bien comprendre le niveau de performance globale à atteindre, il s'agit :

- **pour les bâtiments neufs** : de construire de manière pérenne, d'utiliser des matériaux peu émetteurs de CO<sub>2</sub>, de réduire les consommations d'énergie en favorisant celles peu carbonées (renouvelables, électricité) ;
- **pour le secteur de la rénovation** : de généraliser un modèle bas carbone compatible avec la généralisation des rénovations à l'échelle nationale.

### Important :

D'ici 2024, les maisons individuelles ne devront pas émettre annuellement plus de 4 kg de CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> et les bâtiments collectifs pas plus de 6,5 kg de CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.

### Conseil de Promotelec

Optez pour nos offres label et certification :

- Le **label E+C-** s'applique aux bâtiments neufs. Il est basé sur le référentiel « Énergie Carbone » porté par l'État et la filière du bâtiment. Il valorise, accompagne et déploie les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone ;
- La **certification Rénovation Responsable** proposée par Promotelec prévoit plusieurs options qui permettront à votre projet de rénovation d'être en phase avec les enjeux de la SNBC.